

07 sep 2007 -12:00

Appartient à [Conseil des ministres du 7 septembre 2007](#)

Loterie nationale

Plan de répartition définitif des subsides de l'exercice 2006

Plan de répartition définitif des subsides de l'exercice 2006

Sur proposition de Mme Freya Van den Bossche, ministre du Budget, et de M. Bruno Tuybens, secrétaire d'Etat aux Entreprises publiques, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant le plan de répartition définitif des subsides de l'exercice 2006 de la Loterie nationale. Le montant des subsides de l'exercice 2006 s'élève à 225 millions d'euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe